

HORAIRES DES COURSdu 30 août 2021 au 1^{er} juillet 2022

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PILÂTES	19h30/20h30		17h/18h	17h/18h	17h/18h
Fitness		18h15/19h15		18h15/19h15	
Gym d'entretien		9h/10h	9h15/10h15 10h30/11h30		9H00/10H00
Gym douce		10h15/11h15			10h15/11h15

Pour respecter les distances sanitaires, les cours de Pilâtes et Fitness sont limités à 25 inscrits maximum, les cours de Gym d'entretien et Gym douce à 30 inscrits. Si la demande est supérieure, les critères prévus dans le règlement intérieur seront appliqués pour établir des listes d'attente. La difficulté des cours est progressive et exige une présence régulière.

TARIFS ANNUELS 2021/2022

COTISATION 2021/2022		AVOIR à déduire		MONTANT à régler	
Nbre / semaine	Nouvel adhérent	Si ancien adhérent	Ancien adhérent		
1 cours	90€	37€	53€		
2 cours	140€	55€	85€		
3 cours	170€	67€	103€		

Tous les adhérents de la saison passée sont crédités, en fonction des cours pratiqués en 2020/2021, du montant indiqué ci-dessus. Le montant total reversé sous forme d'avoir correspond à la somme des aides perçues par l'association dans le cadre du chômage partiel (70 % du salaire net de l'animatrice sportive) auquel est ajouté le montant de l'exonération des charges sociales correspondantes. Durant cette période, Vals en Forme a complété le salaire de Murielle CRESPIY.

Ce montant vient en déduction de la cotisation de la saison 2021/2022.

Le chèque d'inscription doit donc tenir compte de cet avoir.

Attention de bien prendre en compte le bon montant de l'avoir si vous changez de nombre d'heures de cours par rapport à l'année dernière.

**L'association «Vals en Forme» vous propose
des cours de gym d'entretien, fitness, gym douce, Pilâtes,
du 30 août 2021 au 1^{er} juillet 2022**

Les cours de Pilâtes et de Fitness ont lieu dans la salle d'expression corporelle du Pôle Le Préau de Vals. Les cours de Gym douce et de Gym d'entretien ont lieu dans le gymnase attenant. Chaque participant peut s'inscrire à un, ou deux cours par semaine, l'inscription à un troisième cours est possible seulement si le cours demandé est incomplet.

OU SE RENSEIGNER :⇒ Sur notre site : www.vals-en-forme.fr⇒ Par courriel : valsenforme@gmail.com**COMMENT S'INSCRIRE :** ⇒ Les inscriptions se font uniquement **PAR COURRIER** du 6 au 21 août 2021

Envoyer votre dossier **COMPLET** ou déposer-le dans la boîte aux lettres de « Vals en forme » située en haut des escaliers du Pôle Le Préau, 10 rue Danton, 43750 Vals-près-le-Puy

Dossier COMPLET à fournir :

→ La fiche d'inscription dûment remplie (**page 3, le bordereau de l'assurance personnelle doit obligatoirement être rempli, même si vous ne souhaitez pas y souscrire, pour que votre dossier soit complet**) Cette fiche doit être téléchargée sur notre site internet, imprimée puis remplie

→ Un certificat médical si celui déjà fourni à l'association a plus de 3 ans

→ Une photocopie de votre attestation de vaccination COVID 19

→ 1 chèque correspondant à l'ensemble des cours choisis (diminué de l'avoir COVID si vous êtes concerné) à l'ordre de VALS EN FORME

→ Si vous adhérez à l'assurance complémentaire personnelle, 1 chèque de 15€ à l'ordre de VALS EN FORME

→ **si vous n'avez pas d'adresse mail, 2 enveloppes timbrées** à vos nom et adresse.

N'y a t'il pas dans votre entourage une personne qui pourrait recevoir nos informations par mail et vous les transmettre ?

Pour nous permettre de respecter le nombre maxi de pratiquants par cours et de faire jouer les règles de priorité, votre inscription sera acquise seulement lorsque vous aurez reçu un mail de confirmation de notre part

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur de l'association sur notre site internet.

Vous y trouverez les règles de priorité qui sont appliquées pour les inscriptions.

En particulier, les participants aux cours de gym de la saison précédente sont inscrits en priorité s'ils ont répondu au questionnaire de pré-inscription envoyé en mai.

Les mesures sanitaires à respecter

Sauf nouvelles directives, les participants doivent venir obligatoirement en tenue de sport (vestiaires inaccessibles) - avec un tapis de gym - des baskets ou des chaussons propres - du gel hydro-alcoolique - un masque.

SAISON 2021 / 2022 - INSCRIPTION

Mr <input type="checkbox"/>	NOM	PRENOM	Date de naissance
Mme <input type="checkbox"/>			
Adresse :			
Tél fixe :		Tél portable :	
Adresse mail (bien lisible) :			
Nom & Tél d'une personne à prévenir si nécessaire :			

GYMNASTIQUE & PILÂTES: Cocher la (les) case(s) correspondant(s) aux cours choisis

Vous pouvez vous inscrire à **un, ou deux cours par semaine, l'inscription à un troisième cours sera possible seulement si le cours est incomplet.**

Gym d'entretien

<i>Mardi 9h à 10h</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Mercredi 9h15 à 10h15</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Mercredi 10h30 à 11h30</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Vendredi 9h00 à 10h00</i>	<input type="checkbox"/>

Gym douce

<i>Mardi 10h15 à 11h15</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Vendredi 10h15 à 11h15</i>	<input type="checkbox"/>

Gym Pilâtes

<i>Lundi 19h30 à 20h30</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Mercredi 17h à 18h</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Jeudi 17h à 18h</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Vendredi 17h à 18h</i>	<input type="checkbox"/>

Gym Fitness

<i>Mardi 18h15 à 19h15</i>	<input type="checkbox"/>
<i>Jeudi 18h15 à 19h15</i>	<input type="checkbox"/>

Avoir COVID (concerne les adhérents de la saison passée - voir la fiche de renseignement jointe)

<input type="checkbox"/> 1 COURS*	<input type="checkbox"/> 2 COURS*	<input type="checkbox"/> 3 COURS*
37€	55€	67€

*Cocher la case correspondant au nombre de cours que vous faisiez l'année dernière.

Les mesures sanitaires à respecter

Sauf nouvelles directives, les participants devront venir obligatoirement en tenue de sport (vestiaires inaccessibles) - avec un tapis de gym - des baskets ou des chaussons propres - du gel hydro-alcoolique - un masque.

Je reconnais (cocher les cases correspondantes)

avoir pris connaissance du règlement intérieur de Vals en forme

avoir pris connaissance du document d'adhésion à l'assurance complémentaire

Je souhaite souscrire à cette garantie, ci-joint le bordereau d'inscription ainsi que le chèque de 15€

Je ne souhaite pas souscrire à cette garantie

Je joins à ce dossier une photocopie de mon attestation de vaccination COVID 19

Je joins à ce dossier un règlement de : euros (inscription – avoir Covid si concerné)

J'ai besoin d'une attestation d'inscription pour mon organisme professionnel : oui non

Fait à

Le

Signature

FICHE D'INSCRIPTION à remplir - SAISON 2021 / 2022



Assurance complémentaire individuelle

« I. A. Sport + »

coût pour la saison sportive 2021/2022 : **15 €**

Avec I. A. Sport + de la MAIF, vous pouvez compter sur une assurance corporelle renforcée contre tous les accidents risquant de survenir à l'occasion de votre activité sportive : montants d'indemnisation conséquents, prestations d'assistance à domicile... **Vous bénéficiez déjà d'un premier niveau de garantie par l'intermédiaire de votre association sportive.** I. A. Sport + de la MAIF vous offre l'opportunité de compléter efficacement votre protection.

Vous trouverez dans cette notice tous les renseignements concernant le contenu de la garantie I. A. Sport +, ses tarifs et les modalités de souscription. Elle s'exerce dans le cadre des conditions générales du contrat multirisque Raqvam souscrit par l'association et se substitue à la garantie indemnisation des dommages corporels* éventuellement acquise au titre de celui-ci.

• I. A. Sport + vous couvre en cas d'accident corporel survenant à l'occasion des activités mises en place par la collectivité désignée ci-dessus. Les trajets aller et retour pour vous rendre au lieu de ces activités et en revenir sont également garantis. Elle est acquise dans le monde entier.

• La garantie est acquise à compter de la réception, par la MAIF, de votre demande de souscription. Sauf demande particulière de l'association, elle est acquise jusqu'au 31 août 2022, date de fin de la saison sportive (et dans la limite de 12 mois maximum).

• **Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport +, complétez le bordereau** ci-dessus et remettez-le au responsable de votre association, accompagné du règlement de la cotisation complémentaire correspondante (le recouvrement des cotisations s'effectuera auprès de l'association ; aucun règlement ne doit être adressé directement à la MAIF).

* Cette garantie est facultative et vous pouvez y renoncer.

Bordereau à remplir et à remettre à l'inscription (ne pas le détacher)

Je soussigné(e) Date de naissance

Adresse

atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I. A. Sport+.

Si vous êtes sociétaire du groupe MAIF à titre personnel, indiquez votre numéro de sociétaire :

Catégorie du sport pratiqué : catégorie 3 (gymnastique, randonnées, raquettes à neige)

Je souhaite souscrire la garantie I. A. Sport + qui se substituera, en cas d'accident, aux garanties acquises par le contrat souscrit par la collectivité désignée ci-dessus. J'ai bien noté que la garantie serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'au 31 août 2022, dans la limite de 12 mois maximum, sauf demande particulière de cette collectivité qui me sera confirmée lors de l'envoi de mon attestation.

Je ne souhaite pas souscrire cette garantie.

Fait à Le Signature

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à la MAIF la prise en compte et le suivi de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pour finalités la réalisation des opérations pré-contractuelles, la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légitime, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de pré-souscription, à la gestion des sinistres et des contrats peuvent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation commerciale, la réalisation de statistiques par la MAIF et ses filiales, ainsi que dans le cadre des dispositifs de lutte contre la fraude et en application de la législation dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsable de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort cedex 9 ou vosdonnees@maif.fr. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, entraîne, selon le cas les sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des assurances.